



56^E ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC

LIVINGSTONE, ZAMBIE, DU 4 AU 15 DÉCEMBRE 2024

« METTRE À PROFIT LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION POUR PROMOUVOIR DES PARLEMENTS INTELLIGENTS, INCLUSIFS ET RÉACTIFS DANS LA RÉGION DE LA SADC »

NOTE DE SYNTHÈSE

1. Contexte

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est confrontée à de nombreux défis politiques, sociaux et économiques qui compromettent la capacité de ses Parlements à se montrer pleinement réactifs et inclusifs dans l'exercice de leurs fonctions de législation, de contrôle et de représentation. Des innovations et des progrès technologiques rapides offrent des possibilités sans précédent de renforcer les institutions parlementaires en favorisant la transparence, la participation citoyenne et la responsabilisation¹. Cependant, de nombreux Parlements dans la région doivent encore se débattre avec des ressources limitées, des infrastructures numériques

-

¹ http/www.press.un.org

insuffisantes et des problèmes liés au renforcement des capacités qui empêchent de tirer pleinement parti de ces outils.

La pandémie de Covid-19 a souligné le besoin urgent pour les Parlements de s'adapter aux nouvelles réalités en adoptant des technologies numériques pour assurer la continuité des processus législatifs. À mesure que les gouvernements investissent de plus en plus dans la transformation numérique, les Parlements doivent suivre le rythme en intégrant des solutions novatrices pour moderniser leur fonctionnement et contribuer à une gouvernance inclusive. En mettant à profit la technologie, les Parlements peuvent non seulement améliorer leur efficacité interne, mais aussi garantir un meilleur accès aux groupes marginalisés, notamment aux femmes, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap, favorisant ainsi des processus démocratiques plus inclusifs dans toute la région.

2. LE RÔLE DES PARLEMENTS DANS LE RECOURS À LA TECHNOLOGIE ET À L'INNOVATION POUR DEVENIR PLUS INCLUSIFS ET PLUS RÉACTIFS

Les Parlements reconnaissent que les technologies et les innovations sont essentielles à l'exercice des fonctions parlementaires. Ils s'efforcent en permanence de trouver les moyens d'intégrer davantage d'outils technologiques dans leur fonctionnement pour être transparents, ouverts et efficaces au cours de leurs travaux. Parmi les exemples de ces technologies et de ces innovations, on trouve des réseaux sociaux tels que Facebook, Twitter, Threads et YouTube qui offrent au public un canal de communication efficace, l'intelligence artificielle (IA) qui renforce l'interaction avec les membres du public et la technologie blockchain qui aide à gérer les renseignements relatifs aux employés en respectant les exigences en matière de vie privée et de confidentialité.

Les Parlements jouent un rôle essentiel dans la gouvernance démocratique, faisant office de principales institutions chargées de légiférer, de contrôler l'exécutif et de

représenter les intérêts des citoyens. Dans le contexte de la région de la SADC, les Parlements font face à des défis particuliers, comme le fait de devoir veiller à ce que les voix de différentes communautés soient entendues, d'œuvrer à une gouvernance transparente et de protéger les droits humains. Ces défis peuvent être relevés plus efficacement en intégrant la technologie et l'innovation dans les pratiques parlementaires.

Parmi les principales fonctions des Parlements qui peuvent être renforcées grâce à la technologie figurent :

- La législation : l'utilisation de plateformes numériques pour optimiser la rédaction législative, le déroulement des débats et les procédures de vote, améliorant ainsi la rapidité et la précision de la prise de décision.
- Le contrôle : l'adoption d'outils axés sur des données pour surveiller plus efficacement les politiques, les dépenses et les services du gouvernement, permettant ainsi aux parlementaires de demander des comptes à l'exécutif.
- La représentation : l'élargissement de l'accès aux travaux parlementaires grâce à des plateformes numériques (en utilisant, par exemple, la diffusion en direct, des consultations en ligne) et aux réseaux sociaux afin de renforcer la participation et la mobilisation des citoyens, notamment de ceux qui sont issus de communautés rurales et marginalisées.

En adoptant des solutions technologiques, les Parlements de la région de la SADC peuvent devenir plus aptes à répondre aux besoins de la population, en particulier dans le contexte de changements sociaux et de bouleversements technologiques rapides. Cette transformation aidera à instaurer la confiance entre les citoyens et leurs représentants tout en renforçant les structures de gouvernance démocratiques.

3. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Objectifs:

- (i) Promouvoir l'utilisation de la technologie pour renforcer les fonctions parlementaires : encourager les Parlements de toute la région de la SADC à adopter des outils numériques susceptibles d'optimiser les processus législatifs, d'améliorer le contrôle et de favoriser une interaction plus étroite avec les citoyens.
- (ii) Renforcer l'inclusivité des processus parlementaires : mettre à profit la technologie pour assurer une participation accrue des groupes sous-représentés, notamment des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap, lors des prises de décision en matière législative².
- (iii) Améliorer la transparence et la responsabilisation : promouvoir le recours à l'innovation et aux plateformes numériques pour rendre plus accessibles au public les travaux et les décisions parlementaires, favorisant ainsi une gouvernance plus transparente et tenant pour responsables les représentants élus.
- (iv) Renforcer les capacités pour l'adoption de la technologie : fournir une formation et des ressources aux parlementaires, au personnel et aux parties prenantes pour améliorer leur aptitude à utiliser efficacement des outils numériques dans l'exercice de leurs fonctions, assurant ainsi une transition en

4

² 8.O-FR-Report of the RWPC to the 54th Plenary Assembly.pdf

douceur vers un meilleur fonctionnement parlementaire qui bénéficie de l'apport de la technologie.

Résultats attendus :

- Une utilisation plus intensive des plateformes numériques pour les activités législatives : les Parlements adopteront des solutions relevant de Parlements électroniques, susceptibles d'améliorer l'efficacité des processus législatifs, à l'instar de réunions virtuelles, d'une documentation numérique et de systèmes de vote électronique, et de transformer la façon dont les Parlements fonctionnent dans la région de la SADC.
- Une participation accrue des citoyens aux activités parlementaires : une utilisation plus intensive des réseaux sociaux, des services de diffusion en ligne et d'autres plateformes de communication permettra aux citoyens d'interagir plus aisément avec leurs représentants, favorisant une implication plus forte du public dans la gouvernance, ainsi qu'une transparence et une responsabilisation accrues.
- Un renforcement de la responsabilisation et de la transparence : grâce à la technologie, les mécanismes de contrôle parlementaire gagneront en fiabilité, permettant aux parlementaires de suivre plus efficacement les actions du gouvernement et de s'assurer que les décisions soient transparentes pour le public, ce qui contribuera à renforcer la confiance des citoyens, à améliorer la gouvernance et à accroître l'efficacité de la législation.
- Une gouvernance plus inclusive : le recours à la technologie favorisera une participation plus inclusive³, en garantissant que des groupes marginalisés et

-

³ http/www.sadc.org

sous-représentés puissent participer aux processus parlementaires et que leur voix soit entendue. Par exemple, l'Assemblée du peuple de l'Afrique du Sud dispose d'une plateforme qui permet à ses citoyens de suivre les activités parlementaires⁴.

4. EXPERTS PROPOSÉS POUR ANIMER LE SYMPOSIUM

Les experts proposés pour animer le symposium seront issus des institutions suivantes :

i. L'Assemblée nationale de la Zambie

• En tant que Parlement hôte, l'Assemblée nationale de la Zambie est un acteur clé pour discuter des moyens d'intégrer la technologie afin de rendre les processus parlementaires plus transparents, plus efficaces et plus inclusifs. Aussi est-il proposé de choisir des experts provenant des départements chargés des technologies de l'information et de la communication (TIC) et de l'Institut des études et de la formation parlementaires.

ii. Ministère de la Technologie et des Sciences

- Le ministère de la Technologie et des Sciences a été créé en 2021 en vertu du texte réglementaire n° 19 de 2021 du gouvernement de la République de Zambie avec, comme mandat, de promouvoir et de coordonner l'utilisation de la technologie et de la recherche scientifique pour favoriser le développement socioéconomique.
- Le ministère est essentiel pour le programme de transformation numérique de la Zambie, les experts qui en font partie pouvant discuter de politiques et de stratégies à mettre en place pour appliquer la technologie à la gouvernance, notamment dans l'exercice des fonctions parlementaires.

-

⁴ http/www.pa.org.za

 Les domaines prioritaires comprennent les initiatives en matière de gouvernance électronique, les politiques en matière d'innovation et le développement d'infrastructures numériques.

iii. L'Autorité chargée des technologies de l'information et de la communication de la Zambie (ZICTA)

- L'Autorité chargée des technologies de l'information et de la communication de la Zambie (ZICTA) a été créée en 2009 en vertu de la Loi n° 15 de 2009 sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) avec, comme mandat, de réglementer les secteurs des télécommunications, de la poste et des TIC en Zambie, en garantissant une concurrence équitable, la protection des consommateurs et le développement d'infrastructures en matière de TIC dans tout le pays.
- La ZICTA joue un rôle crucial pour assurer le développement, la réglementation et la gestion efficace des services associés aux TIC en Zambie. Son domaine d'action privilégié concerne les infrastructures numériques, la gestion des données et la cybersécurité.

iv. L'Institut Smart Zambia

- L'institution Smart Zambia est un organisme gouvernemental créé en 2016, dont le mandat relève d'une loi plus générale, à savoir la Loi n° 15 de 2009 sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui régit les politiques et les cadres réglementaires en matière de TIC en Zambie.
- Il s'agit de l'initiative phare de la Zambie en matière de gouvernement électronique. L'institut fournit des informations sur la gouvernance numérique, la prestation de services publics et les moyens de renforcer la participation du public au moyen de la technologie. Ses domaines d'action prioritaires concernent notamment les plateformes liées à l'administration en ligne, les

services publics numériques et le renforcement des capacités favorisant l'adoption de la technologie.

5. LIEU

La 56^e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC se tiendra du 7 au 15 décembre 2024 au Radisson Blu Mosi-Oa-Tunya Resort, à Livingstone, en Zambie.

En mettant à profit la technologie et l'innovation, les Parlements de la région de la SADC peuvent devenir des institutions plus dynamiques, plus inclusives et plus réactives, capables de répondre à la diversité des besoins de leurs populations et de s'adapter aux défis d'un monde qui change rapidement. Face aux défis actuels d'ordre politique, social et économique, les Parlements de la région de la SADC doivent tirer parti des progrès technologiques pour s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions en matière de législation, de contrôle et de représentation. En intégrant des innovations telles que l'IA, la blockchain et les plateformes numériques, ces Parlements peuvent renforcer la transparence, la responsabilisation et la participation citoyenne. L'adoption de ces technologies peut non seulement optimiser les processus législatifs, mais également assurer une gouvernance plus inclusive, facilitant l'accès de groupes sous-représentés à des plateformes décisionnelles.

On 23rd May, 2024, the National Assembly of Zambia cel DMM/2024100 years of existence as a Legislature since the first meeting of the Legislative Council on 23rd May, 1924.